COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2014 20 H 00

Présents : Mesdames et Messieurs DENIAUD Jean-Pierre, Maire - BAULAN Norbert, Adjoint - BREMAUD Christian, Adjoint - LAMOTTE Bernard, Adjoint - NERRIERE Didier, Adjoint - DAGUISE Patricia, Adjointe - BROSSET Charles - COUTAND René - DAUMAS Roland - FOULONNEAU Eric - LEVIN Louise - LIBAUD Didier - MAHE Laurence - MEUNIER Karine - PIAU Frédérique - RIVIERE Martine

Procurations : M. THOMAS William à Mme RIVIERE Martine
M. BRISSET Frédéric à M. LAMOTTE Bernard, Adjoint

Mme DAGUISE Patricia a été élue secrétaire de séance.

09-2014 : Approbation des comptes administratifs et des comptes de gestion de l'exercice 2013

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les comptes administratifs et les comptes de gestion de l'exercice 2013, qui peuvent se résumer ainsi :

- budget communal : excédent de fonctionnement de 497 997,80 € et excédent d'investissement de 178 937,68 €.
- budgets annexes :
  - "Pôle d'Activités" : excédent de fonctionnement de 2 765,03 € et déficit d'investissement de 92 780,86 €.
  - "Les 5 Moulins" : déficit de fonctionnement de 21 529,33 €.
  - "La Clé des Chants" : excédent de fonctionnement de 12 978,68 € et déficit d'investissement de 415 293,69 €.
  - "Le Val Ste Agnès" : excédent de fonctionnement de 106 890,79 €.

10-2014 : Affectation des résultats d'exploitation des budgets de l'exercice 2013

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats d'exploitation de l'exercice 2013 comme suit :

Budget principal
- affectation à l'exécution du virement à l'investissement (1068) ..... 497 997.80 €

Budget "bâtiments commerciaux"
- affectation à l'excédent reporté (002) ..... 2 765.03 €

Budget lotissement « Les 5 Moulins"
- affectation à l'excédent reporté (002) ..... - 21 529.33 €

Budget lotissement « La Clé des Chants"
- affectation à l'excédent reporté (002) ..... 12 978.68 €

Budget lotissement « Le Val Ste Agnès"
- affectation à l'excédent reporté (002) ..... 106 890.79 €

11-2014 : Attribution des subventions 2014

Sur proposition de la commission des finances, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les subventions suivantes aux associations ci-après désignées :

AFN	200.00 €
CLUB DE L'AMITIE	300.00 €
DIAPASON	400.00 €
BASKET BEAUREPAIRE / BAZOGES	300.00 €
EXPRESSION CORPORELLE ESQUISSE	600.00 €
COMITE DES FETES	300.00 €
LA CICADELLE	200.00 €
MOTO CLUB LES RUN-ARDS	100.00 €
ASSOC. PARENTS ECOLE PRIVEE	700.00 €
- FRIANDISES ECOLE PRIVEE	272.00 €
BIBLIOTHEQUE	200.00 €
BADMINTON	200.00 €
VOLLEY	200.00 €
VOLLEY - reprise	100.00 €
ASSOC. PARENTS ECOLE PUBLIQUE	180.00 €
- FRIANDISES ECOLE PUBLIQUE	70.00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE	1 000.00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE - voyage scolaire	200.00 €
CHASSE	200.00 €
FOYER DES JEUNES	500.00 €
PINGOUINS DES 2 ROUES	150.00 €

AGIL LOISIRS CANIN	100.00 €
ASSISTANTES MATERNELLES	80.00 €
CCAS (art. 657362)	4 100.00 €
	10 652.00 €

12-2014 : Répartition intercommunale des charges de fonctionnement de l'Ecole Publique « Le Petit Prince »

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le calcul du coût de fonctionnement par élève de l'Ecole Publique « Le Petit Prince », pour l'année scolaire 2012/2013 (sur la base des dépenses de 2013), lequel s'élève à 715,42 €.

Considérant qu'un équivalent de 2 élèves domiciliés dans la commune de Bazoges-en-Paillers ont été présents à l'Ecole Publique « Le Petit Prince » lors de l'année scolaire 2012/2013,

Considérant qu'un équivalent de 1,78 élèves domiciliés dans la commune des Herbiers ont été présents à l'Ecole Publique « Le Petit Prince » lors de l'année scolaire 2012/2013,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe la participation aux dépenses de fonctionnement de cette école pour la commune de Bazoges-en-Paillers à 1 430,84 €, et pour la commune des Herbiers à 1 273,45 €.

13-2014 : Convention de forfait communal du contrat d'association : détermination du montant par élève

Le Conseil Municipal, conformément au contrat d'association, à l'unanimité, décide de fixer la participation communale aux frais de fonctionnement de l'Ecole Privée « St Joseph » à 650 € par élève « domicilié sur la commune » pour l'année scolaire 2014-2015.

14-2014 : Ouverture de crédits avant le vote du budget primitif

Afin de pouvoir payer avant le vote du budget diverses dépenses engagées depuis le début de l'année, et conformément à l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal décide l'ouverture des crédits suivants :

Article	Nature de la dépense	Montant
204172	Autres EPL : installations	1 000 €
2111	Terrains nus	2 700 €
2121	Plantations	1 300 €
2183	Matériel de bureau et informat.	1 800 €
2313	Autres immos - constructions	13 000 €
2315	Autres immos - installations	1 700 €

15-2014 : Construction Maison de Santé : souscription d'une assurance dommages ouvrage

Dans le cadre de la construction de la Maison de Santé, le Conseil Municipal décide de souscrire une assurance dommages ouvrage pour couvrir les désordres qui résulteraient de malfaçons ou de vices de construction.

Il retient, à l'unanimité, la proposition la moins-disante de GROUPAMA qui s'élève à 4 000 € H.T. (garantie de base, sans franchise).

16-2014 : Convention du Conseil Général concernant l'entretien par la commune des carrefours giratoires sur la déviation (R.D. 23)

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir le projet de convention proposé par le Conseil Général de la Vendée concernant les modalités d'entretien des aménagements paysagers des trois carrefours giratoires du contournement de Beaurepaire (RD 23), lesquels ont été conçus en concertation avec la commune et seront réalisés par le Département.

La répartition des charges retenue est la suivante :

Le Département assurera l'entretien et les grosses réparations de la chaussée dans ses parties revêtues en béton bitumeux, et l'entretien et le renouvellement de la signalisation verticale et horizontale des îlots, des trottoirs et des accotements, y compris bordures et revêtements.

La Commune assurera l'entretien et le renouvellement (à compter de juin 2017) des aménagements paysagers situés dans l'anneau central et aux abords du giratoire, et de l'éclairage public.

17-2014 : Avenants à la convention de télétransmission des actes : pour changement d'opérateur et pour télétransmission des actes budgétaires

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa précédente délibération du 21 février 2008 approuvant la signature d'une convention entre la Commune et la Préfecture de Vendée, portant sur la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité.

Suite à l'adhésion de la commune à la plateforme E-collectivités, initiée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de faire évoluer cette convention, par avenants, concernant les modifications suivantes :

- modification de l'opérateur de télétransmission (S²LOW remplaçant FAST),
- extension à la télétransmission des actes budgétaires (à partir de 2015).

18-2014 : Réforme des rythmes scolaires : demande de moratoire d'application et de réouverture de la concertation

Le décret n° 2013-77 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires est paru le 24 janvier 2013.

La commune de Beaurepaire a aussitôt lancé une large consultation auprès des directeurs, des enseignants, des parents d'élèves, de leurs représentants et des associations locales.

Dans sa séance du 22 février 2013, le Conseil Municipal a décidé de reporter l'application de cette réforme relative à l'organisation du temps scolaire à la rentrée scolaire 2014/2015, comme la possibilité en était offerte par le décret précité.

Un courrier daté du 4 décembre 2013 a informé le Directeur Académique des plannings prévisionnels d'organisation du temps scolaire pour l'école publique de la commune en émettant une réserve forte quant aux décisions de la prochaine équipe municipale.

Mais cette réforme, engagée sans aucune concertation préalable avec les élus communaux, nous pose un certain nombre de problèmes complexes :

- la mise en place sur notre commune de semaines scolaires différentes entre les deux réseaux écoles. Un manque de cohérence dans ce domaine va entrainer des difficultés d'organisation pour les familles, pour les associations qui proposent des activités culturelles et sportives et pour la commune.
- certains parents seront amenés à changer de réseau d'écoles à cause de cette différence d'application de la réforme, mettant ainsi en péril les équilibres actuels et les organisations en place.
- il existe beaucoup d'incertitudes sur les conditions de mise en œuvre des activités périscolaires et sur la difficulté de recruter en nombre suffisant des animateurs qualifiés.
- le coût des dépenses induites par l'application de la réforme (salaires, formation des agents, matériels....) sera insupportable pour le budget de la commune sans une participation financière pérenne de l'Etat et des familles.
- le manque de disponibilité de locaux à proximité des écoles pour l'organisation des Temps d'Activités Péri éducatives est un élément primordial sans solution.
- enfin, l'objectif principal de la réforme des rythmes scolaires est bien l'amélioration des conditions d'apprentissage des élèves. Mais les débats autour de cette question montrent que cette réussite n'est pas assurée et que des adaptations sont nécessaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote à bulletin secret, à l'unanimité, décide de solliciter auprès du Ministre de l'Education, par l'intermédiaire du Préfet de la Vendée, un moratoire d'application de cette réforme pour la rentrée 2014 et la réouverture de la concertation sur la réforme des rythmes scolaires avec les associations de maires.

19-2014 : Lotissement « La Clé des Chants » : vente d'un terrain à bâtir

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la vente du lot n° 23 (433 m²) du lotissement « La Clé des Chants », au prix de 21 823,20 € H.T. (la T.V.A. étant calculée sur 19 333,45 € H.T.).

20-2014 : Lotissement « La Clé des Chants » : avenant à la convention Vendée Eau

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa précédente délibération du 26 juillet 2013, acceptant la convention proposée par Vendée Eau, d'extension du réseau d'eau potable pour raccorder le futur lotissement "La Clé des Chants", pour un montant de 19 201,40 € T.T.C.

Il présente au Conseil Municipal le projet de modification de cette convention, portant son montant à 20 099,35 € (rajout d'un poteau incendie).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la nouvelle convention proposée s'élevant à 20 099,35 € T.T.C., et autorise Monsieur le Maire à la signer.

21-2014 : Convention d'utilisation du Foyer Rural par le Conseil Général de la Vendée

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention proposé par le Conseil Général de la Vendée concernant la mise à disposition du Foyer Rural, à titre gratuit, durant l'année scolaire 2013/2014, pour l'organisation de concerts éducatifs à destination des élèves du cycle 3 des écoles primaires du canton des Herbiers. Cette convention prévoit les obligations de la commune (chauffage, déverrouillage des issues de secours, installation des chaises, ...), et est accompagnée d'une attestation d'assurance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette convention, et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Le Maire,

Jean-Pierre DENIAUD

MAIRIE DE BEAUREPAIRE 85500 (Vendée)